

Une plainte déposée contre des restaurants McDonald's et KFC à Paris.



Une des poubelles du fast-food KFC à Paris où les déchets plastiques sont mélangés aux autres emballages. © Thibaut Turchet, Zéro Waste France

C'est une première en France. L'association Zero Waste France porte plainte contre deux établissements des chaînes de restauration rapide McDonald's et KFC situés place de la République à Paris, pour non-respect de la législation française en matière de tri des déchets.

L'association Zero Waste France accuse les fast-foods de ne pas respecter la législation française [...] qui impose à toutes les entreprises, ainsi qu'aux commerces ou aux administrations, de trier leurs déchets de papier, métal, plastique, verre et bois. [...]

Des emballages plastiques et cartonnés mélangés à des restes de frites : constat récurrent dans les poubelles des fast-foods visitées par Zero Waste France. L'action en justice menée par l'association permet surtout de dénoncer une situation généralisée à tout le secteur de la restauration rapide. Son leader, McDonald's génère à lui seul 42 000 tonnes de déchets d'emballage par an en France selon Zero Waste France. Pour documenter sa plainte (1), Thibaut Turchet, le responsable des affaires juridiques de l'association est allé fouiller (2) dans les bennes (3) à ordures des fast-foods, avec son appareil photo et les caméras d'Envoyé spécial.

"Ce que j'ai vu est assez effrayant (4) ", rapporte-t-il face aux sacs poubelles remplis de déchets non triés. [...] En tout, la restauration rapide génère 183 000 tonnes de déchets d'emballages par an en France. Avec cette plainte, Zero Waste France espère que l'alerte sera entendue des chaînes de restaurants concernées. L'association recommande le tri (5) des déchets ainsi que l'utilisation de vaisselles réutilisables.

Texte adapté d'un article de Mariam El Kurdipublié le 18 octobre 2018. France Inter.
<https://www.franceinter.fr/environnement/une-plainte-contre-des-restaurants-mcdonald-s-et-kfc-a-paris>

Lexique

- (1) Plainte: Dénonciation d'une infraction.
- (2) Fouiller: Creuser le sol, la terre pour y trouver quelque chose.
- (3) Benne : pour collecter les déchets.
- (4) Effrayant : qui inspire une grande peur.
- (5) Tri : action de classer.

Exposez le sujet soulevé par le document ci-dessus. Vous présenterez votre opinion sur le sujet de manière argumentée et vous la défendrez si nécessaire.

Quelques questions qui pourront vous aider :

- Que vient de faire l'association Zero Waste France ? Pourquoi ?
- Que font ces établissements de restauration rapide ?
- D'après-vous, que pourraient faire les clients et les restaurateurs pour éviter de produire autant de déchets ?
- Connaissez-vous des initiatives de cette nature dans votre pays ?
- Quels sont les autres problèmes (non cités par le texte) engendrés par ces restaurants ?